

R. La plus grande partie de la Morue sèche est ré-exportée de Québec aux Îles, ainsi que la plus grande partie du Saumon salé, mais il n'est exporté que peu de Harengs, parce qu'il n'est pas bien salé et paqueté. Il y a cinq à six ans, il s'exportoit bien plus de Harengs, mais à cause de la raison susdite, l'exportation en a été bien découragée, parce que ce poisson se trouvoit toujours gâté en arrivant aux Îles ; j'en ai fait repaqueter plusieurs quarts cet été que j'ai fait laver et repaqueter dans du gros sel, lesquels se sont trouvés en très bon état aux Îles, et se sont vendus bien au-delà du prix ordinaire.

Q. Quelle qualité de Morue sèche est ainsi exportée ?

R. Trois qualités de Morue ; savoir, Marchande ; de Madère, et des Îles ; mais quand elle est exportée de Québec, comme il n'y a pas d'Inspecteur, elle est appelée *tal. qual.* c'est-à-dire, sans distinction de qualité.

Q. Seroit-il à propos que la distinction de qualité de Morue sèche fût strictement préservée pour l'encouragement de ce commerce ?

R. Oui.

Q. Quel moyen d'entretenir et de conserver cette distinction de qualités de Morues sèches pouvez-vous suggérer ?

R. Il seroit nécessaire de la faire inspecter lorsqu'elle est paquetée pour l'exportation, par des Inspecteurs, dont il faudroit au moins deux à Québec.

Q. Quelles qualifications croiriez-vous convenables à ces Inspecteurs, et quel salaire devroit leur être accordé pour leur Inspection ?

R. Je crois qu'une personne qui a pêché elle même, et qui a eu l'habitude de le préparer, seroit la plus propre, je crois que deux ou trois sols par quintal seroit une remunération suffisante, pourtant je crois qu'ils ont quatre sols à Terre-Neuve.

Q. Le Saumon, le Hareng et le Maquereau exporté, n'exigeroit-il pas une inspection à Québec ?

R. Oui, pour la même raison mentionnée pour la Morue sèche.

Q. Quel salaire pour cette inspection de poisson salé ?

R. Je crois que le même salaire alloué aux Inspecteurs de lard et de bœuf suffiroit.

Q. Une inspection seroit-elle nécessaire à la Baie des Chaleurs, pour le poisson exporté de là, pour être envoyé hors de la Province ?

R. Oui.

Q. Seroit-il à propos d'allouer une prime sur l'Exportation du poisson et de l'huile de Baleine et quelle ?

R. Il seroit à propos d'allouer une prime seulement sur l'exportation de la Morue sèche, de deux Shélings par quintal pour la Morue Marchande et de Madère, et la moitié pour la troisième qualité.

VENDREDI, 24e. Janvier 1823.

Mr. TASCHEREAU dans la Chaire.

Jeremiah Leacroft, Ecuyer, de la Bermude, a paru devant votre Comité.